

on l'a laissé généralement entendre, si une décision a été prise avant le 28 octobre au sujet du parc Kitsilano en Colombie-Britannique et de la demande de la Société Radio-Canada pour en obtenir l'usage. Le ministre pourrait-il nous renseigner?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, la Chambre se souvient qu'il n'y a pas très longtemps une délégation de la ville de Vancouver s'est rendue à Ottawa pour discuter diverse propositions relatives à l'emploi de l'immeuble de Kitsilano, par la Société Radio-Canada. On a discuté de l'affaire et on a laissé entendre, notamment, que la ville de Vancouver ne s'opposerait pas à ce que Radio-Canada utilise l'édifice à Kitsilano, pourvu que ce soit pour une période provisoire. On cherche maintenant à établir si la période restreinte dont a parlé la ville de Vancouver se révélerait économiquement pratique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre et je lui demande de bien vouloir nous dire en quoi consistera cette période.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une période de 15 ans.

LA GARDE CÔTIÈRE

NOMINATION POSSIBLE D'UN OFFICIER RETRAITÉ DE LA MARINE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cap Brefon-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Y a-t-il un officier de la marine récemment retraité, ou qui doit l'être bientôt, qui possède les qualités requises pour le poste de directeur de l'organisation du collège de la garde côtière?

M. l'Orateur: Comme cette question exige quelques recherches, je conseille à l'honorable député de l'inscrire au *Feuilleton*.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, le minis nous a déjà informés que ces recherches concernant les officiers mis prématurément à la retraite se poursuivent sans interruption; à mon sens, de tels officiers devraient être affectés à d'autres postes.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député fait une affirmation. Le bien-fondé de sa question n'a pas été mis en doute. C'est une question ordinaire qu'il y aurait lieu d'inscrire au *Feuilleton*.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, vous dites que ma question est ordinaire. C'est exact. On nous a informés que des recherches se poursuivaient à cet égard tous les jours dans les ministères fédéraux. Je veux simplement savoir s'il y a collaboration entre les divers ministères et s'il y a un officier de la marine possédant les qualités requises pour le poste en question.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre décide qu'une somme d'au plus \$740,710,974.77, c'est-à-dire l'ensemble

a) des deux douzièmes du total des crédits à voter au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1965, *réduit*, sauf le crédit n° 15 du ministère des Finances, le crédit n° 25 du ministère des Mines et des Relevés techniques, le crédit n° 10 du Conseil national de recherches, les crédits n°s 15 et 25 du ministère des Transports, pour lesquels la fraction est d'un douzième, et le crédit n° 5 de l'Énergie atomique, le crédit n° 20 du ministère des Affaires extérieures, le crédit n° 25 du ministère des Forêts et le crédit n° 20 du Service législatif, pour lesquels aucune fraction n'est indiquée, savoir: \$651,829,576.84;

b) des deux nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 70 (Annexe A) du ministère des Travaux publics dudit budget principal, savoir: \$666,666.67;

c) d'un nouveau douzième du montant des crédits n°s 5 et 10 du ministère des Pêcheries, du crédit n° 5 du Service législatif, du crédit n° 70 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n° 1 du ministère des Postes et du crédit n° 40 (Annexe B) du ministère des Travaux publics dudit budget principal, savoir: \$20,263,800;

d) des deux douzièmes de tous les crédits à voter au budget supplémentaire (A), présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, *sauf* le crédit n° 56a du ministère de la Défense nationale et les crédits n°s L12a, L17a et L37a du Service des prêts, placements et avances, pour lesquels aucune fraction n'est indiquée, savoir: \$20,612,522.50;

e) des deux nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 103a (Annexe C) du ministère des Transports dudit budget supplémentaire (A), savoir: \$872,966.67;

f) des neuf douzièmes du total des crédits à voter au budget supplémentaire (B), présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: \$46,215,108.75;

g) des deux douzièmes du montant du crédit n° 103b (Annexe D) du ministère des Transports dudit budget supplémentaire (B), savoir: \$250,333.34; soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

M. Woolliams: Monsieur le président, depuis quelques jours, nous avons parlé au comité des subsides de la Société Radio-Canada. Hier, j'ai tenté de parler d'un autre problème, mais on a jugé que j'enfreignais le Règlement. Aujourd'hui, je désire changer un peu de sujet. (*Applaudissements*) Je suis heureux qu'on m'approuve à ce point, et j'espère que cette bienveillance s'étendra à toutes mes remarques.